

SIVOM DES SAISIES
DÉCISION DU PRÉSIDENT
N° 2026-06

Objet : Marché public n°2025-05 – TRAVAUX – Reconversion d'un bâtiment en 6 logements – LES SAISIES à VILLARD SUR DORON (73270)

Le Président du SIVOM des Saisies,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10,

Vu la délibération n°200717-02 du 17 juillet 2020, portant délégation de compétence au Président, notamment pour toute décision relative à la passation des marchés publics,

Vu la consultation réalisée pour le marché cité en objet, et le rapport d'analyse des offres correspondant,

Décide

Article 1

Il est décidé de passer et de signer ledit avenant dans les conditions suivantes :

- Objet : Marché public n°2025-05 – TRAVAUX – Reconversion d'un bâtiment en 6 logements- LES SAISIES à VILLARD SUR DORON (73270).
- Entreprise : EURL POSE BOIS - 3503 Route de Beaufort - 73270 BEAUFORT-SUR-DORON
- Objet de l'avenant : Suite à une erreur matérielle, le présent avenant remplace les montants p8 de l'acte d'engagement par les montants suivants :
 - Taux de la TVA : **20%**
 - Montant HT : **150 506.97 €**
 - Montant TTC : **180 608.36 €**

Les montants du marché restent inchangés sur la décision du président n° 2026-03.

Article 2

Le Directeur Général des Services de Gestion Comptable d'Albertville est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète de Savoie.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 PL de Verdun, 38000 Grenoble, dans le délai de 2 mois à compter de la date rendant exécutoire la présente décision.

Pour extrait conforme,
Le 25/08/2026
Le Président, Eric SUEL

SIVOM des Saisies

Hauteluce – Villard sur Doron – Crest Voland
Services Publics

 **SIVOM des Saisies**
316 Avenue des Jeux Olympiques
73620 LES SAISIES
Tél. 04 79 38 90 26

316 Avenue des Jeux Olympiques – LES SAISIES – 73620 Hauteluce

+33 4 79 38 90 26

info@sivom-lessaisies.com